

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
23 août 2019
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-treizième session
Point 34 de l'ordre du jour
Prévention des conflits armés

Conseil de sécurité
Soixante-quatorzième année

Lettres identiques datées du 22 août 2019, adressées au Secrétaire général par la Représentante permanente du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du 21 août 2019, adressée à la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Michelle Bachelet Jeria, par le Ministre pakistanais des affaires étrangères, Makhdoom Shah Mahmood Qureshi. Il y appelle l'attention sur la détérioration de la situation des droits de l'homme dans le Jammu-et-Cachemire occupé par l'Inde.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 34 de l'ordre du jour de sa soixante-treizième session, et du Conseil de sécurité, au titre de la question intitulée « La question Inde-Pakistan ».

(Signé) Maleeha **Lodhi**



**Annexe aux lettres identiques datées du 22 août 2019 adressées
au Secrétaire général par la Représentante permanente
du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Lettre datée du 21 août 2019, adressée à la Haute-Commissaire
des Nations Unies aux droits de l'homme, Michelle Bachelet Jeria,
par le Ministre pakistanais des affaires étrangères, Makhdoom
Shah Mahmood Qureshi**

Depuis la lettre que je vous ai adressée le 4 août 2019 et notre entretien du 8 août, la situation des droits de l'homme dans le Jammu-et-Cachemire occupé a encore empiré.

Comme je l'avais anticipé, le Gouvernement indien a pris, le 5 août 2019, des mesures unilatérales visant à altérer le statut contesté internationalement reconnu du Jammu-et-Cachemire occupé, à modifier sa structure démographique et à priver son peuple du droit à l'autodétermination consacré par les résolutions du Conseil de sécurité. Ces agissements constituent des violations flagrantes de la Charte des Nations Unies, des résolutions du Conseil de sécurité, du droit international et des engagements pris solennellement par l'Inde elle-même.

Afin de parer à une révolte du peuple cachemirien contre ces mesures illégales et unilatérales, l'Inde en a imposé de nouvelles, plus strictes encore, qui ont abouti au verrouillage complet du Jammu-et-Cachemire occupé. Elle y a déployé 180 000 militaires supplémentaires pour appuyer les 700 000 militaires dont elle disposait dans la région, qui était déjà la plus militarisée du monde. Les touristes et les visiteurs ont été renvoyés du pays, un pèlerinage hindou annuel a été annulé, un couvre-feu total, 24 heures sur 24, a été imposé, toutes les communications (lignes téléphoniques, aussi bien fixes que mobiles, et connexions Internet) ont été coupées, des responsables politiques cachemiriens ont été arrêtés ou placés en détention et les hôpitaux ont été invités à se préparer à faire face à une « situation d'urgence ».

Ces mesures sont toujours en vigueur.

Depuis le 5 août, 6 000 personnes supplémentaires auraient été arrêtées, parmi lesquelles des responsables politiques, des professionnels et des militants. Nombre des principales figures politiques cachemiriennes ont été transférées dans des prisons à New Delhi et dans d'autres régions indiennes. De jeunes garçons auraient été arrachés à leurs foyers par les forces de sécurité indiennes et soumis à des actes de torture et à des traitements inhumains et dégradants. Plusieurs manifestations pacifiques ont été réprimées dans une extrême violence, notamment au moyen d'armes à plomb ; certains manifestants non armés ont été tués, d'autres blessés plus ou moins grièvement. L'interdiction de se déplacer perdure.

Les musulmans cachemiriens ont été empêchés de remplir leurs devoirs religieux et en particulier de se réunir avec leurs congrégations pour les prières de l'Eïd al-Adha. Dans ce territoire désormais verrouillé, la population n'a plus accès aux hôpitaux et ne peut s'approvisionner ni en médicaments ni en denrées alimentaires.

Un rideau de fer s'est abattu sur le Jammu-et-Cachemire occupé, qui est maintenant une gigantesque prison à ciel ouvert.

En ce moment critique, il est essentiel que l'ensemble des partisans de la préservation et de la promotion des droits de l'homme viennent en aide à la population sans défense du territoire.

L'Organisation des Nations Unies a une responsabilité particulière à cet égard. Ces violations des droits de l'homme sont perpétrées sur un territoire dont le Conseil de sécurité a reconnu qu'il faisait l'objet d'un différend. Les résolutions du Conseil sur le sort définitif du Jammu-et-Cachemire sont enfreintes dans le dessein de priver la population de la région de son droit à l'autodétermination. Ces violations sont graves et répétées, ainsi que l'attestent vos propres rapports de juin 2018 et juillet 2019.

Il existe un risque réel que ces violations s'intensifient encore et aboutissent à un nettoyage ethnique et à un génocide qui feraient du Jammu-et-Cachemire, à majorité musulmane, un territoire à majorité hindoue.

Nous nous sommes réjouis que le Secrétaire général ait fait état, le 8 août 2019, de la préoccupation que lui inspiraient ces événements et qu'il ait rappelé que la position des Nations Unies sur la question du Jammu-et-Cachemire était régie par la Charte des Nations Unies et les résolutions du Conseil de sécurité. J'espère que vous joindrez votre voix influente à celles du Secrétaire général, de plusieurs États, d'organisations de défense des droits de l'homme et d'autres encore qui ont exprimé leur inquiétude face à la gravité de la situation des droits de l'homme dans le Jammu-et-Cachemire occupé par l'Inde.

Dans le droit fil de la Charte des Nations Unies, des résolutions du Conseil de sécurité, des instruments relatifs aux droits de l'homme et des règles du droit international, la communauté internationale devrait exiger :

Premièrement, que l'Inde revienne sur ses mesures unilatérales et réaffirme sa volonté de se conformer aux résolutions du Conseil de sécurité ;

Deuxièmement, que l'Inde s'engage solennellement à ne pas autoriser des personnes qui ne seraient pas originaires du Jammu-et-Cachemire à accéder à la propriété ou à s'établir sur le territoire (en vue d'en modifier la structure démographique) ;

Troisièmement, que l'Inde mette fin aux violations des droits de l'homme commises dans le Jammu-et-Cachemire occupé, notamment qu'elle cesse de recourir à la force contre des manifestants pacifiques et en particulier de se servir d'armes à plomb, qu'elle lève le couvre-feu, autorise la population à se réunir pacifiquement et à s'exprimer librement, libère les prisonniers politiques, les militants et les jeunes enlevés de force, abroge ses lois draconiennes sur l'état d'urgence et retire les troupes qu'elle a massivement déployées dans les villes, bourgs et villages du territoire ;

Quatrièmement, que l'Inde permette aux organisations de défense des droits de l'homme et aux médias internationaux d'accéder sans entrave au Jammu-et-Cachemire occupé, de sorte qu'ils puissent observer la situation dans le territoire occupé et en rendre compte ;

Cinquièmement, que l'Inde accepte les recommandations formulées dans vos rapports de 2018 et 2019 concernant la création, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, d'une commission d'enquête chargée d'examiner les violations flagrantes et systématiques des droits de l'homme dans le Jammu-et-Cachemire occupé.

Votre voix et celle de la communauté internationale, notamment celle du Conseil des droits de l'homme, porteront l'espoir, pour la population du Jammu-et-Cachemire, d'obtenir un jour réparation pour la détresse et la souffrance que lui cause cette occupation cruelle. Sans cet espoir, elle n'aurait d'autre choix que de résister face à l'oppression et à l'occupation militaire qu'elle subit actuellement. Cela entraînerait un mouvement de répression massive de la part de l'Inde et une escalade des violations des droits de l'homme, voire un nettoyage ethnique et un génocide au

Jammu-et-Cachemire occupé, et ferait courir le risque d'un nouveau conflit entre l'Inde et le Pakistan, ce que le Pakistan et le monde entier cherchent à éviter.

Nul ne saurait garder le silence face à de telles violations des droits de l'homme, à ces mesures unilatérales prises en violation des résolutions du Conseil de sécurité, au déni du droit inaliénable à l'autodétermination dont bénéficie la population du territoire occupé et à la menace que ces agissements illégaux peuvent faire peser sur la paix et la sécurité internationales.

Nous comptons sur votre appui et sur votre action pour mettre un terme aux violations massives des droits de l'homme perpétrées dans le Jammu-et-Cachemire occupé par l'Inde.

(Signé) Makhdoom Shah Mahmood **Qureshi**
